

Sommaire exécutif

Les Comtés unis de Prescott et Russell ont retenu les services d'Ainley Group pour entreprendre une étude d'évaluation environnementale (EE) pour les améliorations à l'intersection des chemins de comté 3 et 5, dans le canton de Russell et la municipalité de La Nation. Ce projet a été classé comme Annexe « B » conformément à l'étude d'évaluation environnementale (octobre 2000, telle que modifiée en 2007, 2011 et 2015). Ce rapport de dossier de projet a été préparé conformément aux processus d'EE et documente le processus impliqué dans la sélection de l'alternative techniquement préférée pour les améliorations à l'intersection des chemins de comté 3 et 5.

Conformément à l'engagement de l'annexe « B », les phases 1 et 2 de l'EE ont été réalisées. La phase 1 nécessite l'identification de l'énoncé du problème / de l'opportunité, tandis que la phase 2 nécessite l'identification des conditions existantes, la réalisation d'un examen environnemental préalable, l'identification de solutions alternatives préliminaires, la sélection de la solution recommandée préférée et la consultation du public et des agences sur le projet. Un centre d'information public en ligne a eu lieu du 18 juin au 9 juillet 2020, où les options de conception et l'alternative préférée préliminaire pour les améliorations à l'intersection des chemins de comté 3 et 5 ont été présentées. Les commentaires des agences et du public ont été reçus, et des réponses ont été fournies à ceux qui ont demandé à recevoir des réponses.

Le volume de trafic à l'intersection du chemin de comté 3 et du chemin de comté 5 a augmenté au cours des dernières années et devrait continuer d'augmenter dans les années à venir. La solution techniquement préférée pour résoudre l'énoncé du problème est la reconstruction de l'intersection du chemin de comté 3 et du chemin de comté 5 avec un carrefour giratoire à voie unique déplacé au sud-est de l'intersection existante. L'alternative techniquement préférée est une solution rentable qui aborde le problème et les déclarations d'opportunité en améliorant le volume de trafic et les conditions de sécurité à l'intersection. Le coût approximatif de la reconstruction de l'intersection avec le carrefour giratoire à voie unique est de 2,3 millions de dollars, avec une construction prévue à l'été / l'automne 2023. La conception préliminaire de l'intersection se déroule conformément aux normes de conception actuelles. La reconstruction de l'intersection en un carrefour giratoire à voie unique améliorera le volume de trafic actuel et futur de l'intersection du chemin de comté 3 et du chemin de comté 5. Étant donné que l'emplacement du carrefour giratoire est au sud-est, l'intersection existante sera utilisée pour accueillir la circulation pendant la construction afin de minimiser les impacts sur les voyageurs dans la mesure du possible. Il est prévu que le contrôle de la circulation consistera en des fermetures de routes à voie unique pendant les travaux proposés.

Un avis de fin d'étude a été émis en même temps que l'affichage du rapport du dossier de projet au dossier public, ce qui marquera le début de la période d'examen de 30 jours.

Une demande peut être faite au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour une ordonnance exigeant un niveau d'étude plus élevé (ex. exigeant une approbation EE individuelle / complète avant de pouvoir procéder), ou que des conditions soient imposées (ex. nécessitent des études supplémentaires), uniquement au motif que l'ordonnance

demandée peut prévenir, atténuer ou remédier aux effets négatifs sur les droits ancestraux et issus de traités protégés par la Constitution. Les demandes pour d'autres motifs ne seront pas prises en considération. Les demandes doivent inclure les coordonnées du demandeur et le nom complet du ministère.

Les demandes doivent préciser quel type d'ordonnance est demandée (demande de conditions supplémentaires ou une demande d'évaluation environnementale individuelle / complète), comment une ordonnance peut prévenir, atténuer ou remédier à ces effets négatifs potentiels, et toute information à l'appui de la déclaration dans la demande. Cela permettra au ministère de commencer efficacement à examiner la demande.

Les demandes doivent être envoyées par écrit ou par courriel aux contacts ci-dessous et une copie aux Comtés unis de Prescott et Russell.

Le ministre Jeff Yurek
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la
nature et des Parcs
777 rue Bay, 5e étage
Toronto, ON M7A 2J3

Courriel : minister.mecp@ontario.ca

Directeur, Division des évaluations et
des permissions environnementales
Ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des Parcs
1e étage, 135 avenue St. Clair Ouest
Toronto, ON M4V 1P5

Courriel : enviopermissions@ontario.ca